



MDPI: INSTITUTIONAL OPEN ACCESS PROGRAM (IOAP) CONSORTIUM 2026-2027

I/ CONTENU DU CONTRAT

C'est un contrat Pure Publish. Il alloue aux bénéficiaires :

- 20 % de réduction sur les frais de publication pour tout type d'articles (APC).
- 10 % de réduction sur les frais de publication de livres (BPC).
- 10% de réduction sur le système de soumission ou les services de production avec JAMS
- 15% de réduction sur les services d'édition linguistique.

Une remise peut être cumulée avec d'autres réductions disponibles (par exemple, des bons de relecture).

II/ DURÉE DU CONTRAT

Le contrat court du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

C'est la **date de soumission** d'un article qui fait foi dans le cadre de cet accord.

III/ TITRES INCLUS ET TYPES D'ARTICLES CONCERNÉS

La liste des revues comprises dans cet accord est disponible sur [ce lien](#).

IV/ PROCÉDURE ET ÉLIGIBILITÉ

Les auteur·rices affilié·es aux institutions participantes pourront sélectionner l'affiliation IOAP lors de la soumission de leur manuscrit. MDPI détectera automatiquement le domaine de messagerie afin de garantir leur identification correcte. La réduction sera confirmée par MDPI au moment de la soumission, et l'institution pourra désavouer un·e auteur·rice à tout moment avant le paiement de la facture.

La prise en charge des frais n'est pas assurée par le Rectorat, les auteur·rices doivent s'assurer de la prise en charge des frais par leur Haute école, ou tout autre moyen.

SuSy : le système de soumission en ligne de MDPI, utilisé pour gérer le processus éditorial des manuscrits et l'administration des frais de publication (APC).

Voir aussi l'interface auteur : [authors' interface view](#)





Voir aussi le guide d'utilisation du tableau de bord institutionnel : [institutional dashboard user guide](#)

Voir également : <https://www.mdpi.com/journal/processes/instructions>

VI LICENCE CREATIVE COMMONS

La licence "CC BY 4.0" est la licence standard appliquée aux articles.

Le FNS et la Stratégie Open Access nationale révisée en 2024 recommandent également cette licence qui est la plus étendue. La publication peut ainsi être distribuée, adaptée, développée sur n'importe quel support ou format, y compris pour l'analyse automatisée à l'aide d'une machine et pour un usage commercial.

LIENS

- [Page](#) CSAL sur l'accord
- [Procédure de publication en Open Access](#) sur le site de l'éditeur
- Le texte intégral de l'accord est disponible sur la [page](#) du Consortium des bibliothèques sur l'accord

CONTACT

Pour plus de détails sur les accords, les revues concernées et la procédure à suivre pour les faire valoir, vous pouvez contacter les bibliothécaires de votre haute école ou l'adresse [open\(at\)hes-so.ch](mailto:open(at)hes-so.ch)

Modifiée le 8 avril 2026.

